

ENVIRONNEMENT
PROTECTION et SÉCURITÉ

Direction de l'Environnement

Inscription budgétaire	
Dépenses	- 1 668 150,00 € (dont - 1 517 150 € TDENS) et 216 000 € par transfert
Recettes	- 2 068 247,16 € (dont - 2 163 247,16 € TDENS)

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la politique départementale en matière de protection et de valorisation de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les ajustements nécessaires à ce stade de l'exercice budgétaire, concernant les dossiers suivants :

- I – Actions en faveur de l'Espace Littoral
- II - Education et sensibilisation à l'environnement
- III – Modifications des AP et des CP correspondants
- IV – Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

I - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ESPACE LITTORAL

1°) Qualité des eaux de baignade : autocontrôle

Entre 2005 et 2009, les collectivités gestionnaires des baignades landaises ont conduit annuellement, et en collaboration avec le Laboratoire Départemental, une opération d'autocontrôle de la qualité de leurs eaux de baignade qui était financée à hauteur de 50% par le Conseil général.

Début 2010, les 27 collectivités gestionnaires du département se sont regroupées au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises qui dispose d'une double compétence en matière de « contrôle de la qualité des eaux de baignade » et de « surveillance des baigneurs ».

Ce syndicat assure désormais la maîtrise d'ouvrage de l'autocontrôle pour les 63 points de baignade déclarés par les gestionnaires.

Il convient de noter que 2010 est une année de transition durant laquelle, en plus du dispositif initial qui est reconduit, les maires doivent élaborer les profils de leurs eaux de baignade (obligation réglementaire pour le 1^{er} décembre 2010), profils qui permettront de définir de nouveaux indicateurs afin de les aider à gérer au quotidien, et de manière préventive, les risques de pollution de chaque point de baignade.

Cette démarche devrait théoriquement influencer à la baisse, la fréquence de la surveillance sanitaire en 2011 pour les eaux de baignade qui présentent un risque de pollution nul, ce qui est le cas pour une majorité dans le département selon l'historique d'autocontrôle acquis depuis 2005.

En l'état du dispositif 2010, l'Assemblée Départementale a inscrit un crédit de 47 500 € lors du vote de la Décision Modificative n°1-2010 au titre de sa participation à l'autocontrôle porté par le Syndicat et correspondant à 50% du coût estimatif de dépenses évalué à 95 000 € TTC. Délégation avait été donnée à la Commission Permanente pour attribuer les financements.

Après appel à candidature lancé par le Syndicat, la proposition du Laboratoire Départemental des Landes a été retenue pour un montant de 119 000 € TTC.

Je vous propose donc de réajuster le montant de la participation départementale au coût réel de l'opération, et de rapporter la délégation à la Commission Permanente pour :

- accorder au Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises une aide de 59 500 € correspondant à 50% du coût des dépenses évalué à 119 000 € TTC.

- inscrire un crédit supplémentaire de 12 000 € au titre de 2010 (Fonction 738) à la Décision Modificative n°2-2010 par le transfert de crédit suivant :

•Chapitre 65 Article 65735 Subvention Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises	+ 12 000 €
•Chapitre 011 Article 6188 Journée Littoral	- 12 000 €

2°) Nettoyage du littoral

L'opération de nettoyage du littoral, dont le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage depuis 1991, est organisée contractuellement dans le cadre de trois marchés publics conclus :

- avec la Société COVED pour le nettoyage mécanique (Novembre 2005 - Octobre 2012),
- avec l'ESAT du Marensin pour le nettoyage manuel du site Natura 2000 de Mimizan (Janvier 2010 - Octobre 2012),
- avec l'ESAT du Colombier pour le nettoyage manuel du site Natura 2000 de Tarnos (Janvier 2010 - Octobre 2012)

S'agissant du nettoyage mécanique, le prix global est décomposé en :

- une partie fixe : le nettoyage du littoral et la collecte des déchets,
- deux parties variables : le transport, le traitement et l'élimination ou la valorisation des déchets.

Une partie de la rémunération varie donc en fonction des volumes réellement collectés, transportés et traités. L'année 2010 devrait se situer aux environs de 13 000 m³/an en terme de volume de déchets collectés.

Toutefois, pour honorer les clauses contractuelles du marché, je vous propose de compléter les crédits affectés à cette opération de 200 000 €, portant le coût prévisionnel de l'opération 2010 à 2 050 000 € (contre 1 850 000 € provisionnés lors du Budget Primitif 2010).

Conformément aux dispositions des conventions conclues avec les 15 collectivités du littoral dans le cadre du nettoyage global et systématique du littoral landais, le surcoût à charge des dites collectivités s'élève à 47,50 % de l'inscription supplémentaire, soit 95 000 €.

Dans le cadre de la politique départementale en matière de protection et de valorisation de l'espace littoral, et au vu des ajustements de fin d'exercice, je vous serais obligé :

- de bien vouloir vous prononcer sur une inscription de crédit supplémentaire d'un montant de 200 000 €, nécessaire à honorer les clauses contractuelles du marché de nettoyage global et systématique du littoral landais ;

- d'inscrire à la Décision Modificative n° 2-2010 :

* En dépenses :

- un crédit de 200 000 € par le transfert de crédits suivants :

- Chapitre 011 Article 611 (Fonction 738 - TDENS) **+ 200 000 €**
Nettoyage du littoral landais
- Chapitre 21 Article 2111 (Fonction 738 - TDENS) **- 150 000 €**
Acquisition de terrains TDENS
- Chapitre 204 Article 20418 (Fonction 738 - TDENS) **- 50 000 €**
Fonds de concours au Conservatoire du Littoral

* En recettes :

- un crédit de **95 000 €** à la Décision Modificative n°2-2010 au Chapitre 74 Article 7474 (Fonction 738) au titre de la participation des Communes et Communauté des Communes au nettoyage mécanique du littoral.

3°) Aires de dépôt

Lors de la séance consacrée au Budget Primitif 2009, nous avons voté l'AP 2009 n°91 relative à la participation financière du Conseil général pour la réalisation des aires de dépôt sur le littoral, d'un montant de 145 000 €.

Cette opération a donné lieu à la constitution d'un Groupement de Commandes destiné à mutualiser l'ensemble des démarches réglementaires, de passation des marchés et de recherches de financement.

En 2010, douze sites ont été équipés d'aires de dépôt à l'occasion de la réalisation d'une première tranche. Deux nouvelles tranches sont prévues pour 2011 et 2012 portant sur les six sites complémentaires dont certains nécessitent la passation de convention de passage (entre le Conseil général, la commune concernée et les éventuels propriétaires de terrains).

Le détail de la modification de l'AP correspondante (montant ramené à 107 500 € contre 145 000 € prévus initialement) et de son échéancier est présenté dans le paragraphe III du présent rapport. Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir dans ce cadre et m'autoriser à les signer.

II – EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Afin de soutenir l'action des associations, des communes ou de leurs groupements pour l'organisation d'opérations de sensibilisation sur des thématiques de l'environnement, et au vu des demandes en instance, je vous propose d'inscrire un crédit supplémentaire de 4 000 € par le transfert des crédits suivants (Fonction 738), sur la ligne prévue à cet effet, étant rappelé que la Commission Permanente a délégation pour attribuer les aides :

• Chapitre 65 Article 65734 Subvention aux communes ou groupements	+ 3 000 €
• Chapitre 65 Article 6574 Subventions aux associations	+ 1 000 €
• Chapitre 65 Article 65737 Subventions aux établissements scolaires du second degré	- 1 000 €
• Chapitre 011 Article 6188 Frais de communication pour la « Journée Littoral »	- 3 000 €

III – MODIFICATIONS DES AP ET CP CORRESPONDANTS

Le tableau annexé (annexe 1) rassemble les ajustements des programmes d'investissement rendus nécessaires au vu du bilan des opérations réalisées et restant à réaliser et du montant prévisionnel des subventions sollicitées par les différentes collectivités en 2010.

Les modifications des AP figurant dans ce tableau concernent des réajustements d'échéanciers consécutifs à :

- un ajustement du montant de l'AP dû à la prise en compte du réalisé du CP 2009,
- un report des paiements demandés par les différents maîtres d'ouvrage appelant les subventions départementales, dans le cadre d'AP « Subventions » (littoral, rivières et cyclables),
- à un décalage dans la mise en œuvre des travaux ou études programmés sur 2010 dans le cadre d'AP « Travaux » (cyclable, sites Espaces Naturels Sensibles et Plan Départemental des Sites et Itinéraires).

En conclusion, ces ajustements permettent :

- **de ramener le montant total des AP à 9 887 988,17 €** au lieu de 10 318 412,27 € (dont 9 130 212,27 € de crédits TDENS)
- **de réduire le montant des CP 2010 correspondants de 1 322 150 €** (dont 1 171 150 € de crédits TDENS).
- **de clôturer les AP 2009 au titre de la reprise d'antériorité n° 96 (ENS Subventions) et n°116 (IA Gestion risque inondation).**

Je vous propose d'approuver les modifications des AP ainsi présentées et les ajustements budgétaires correspondants pour 2010 :

- Chapitre 20 : - 95 000 € (crédits TDENS)
- Chapitre 204 : - 768 150 € (dont 617 150 € de crédits TDENS)
- Chapitre 21 : - 129 000 € (crédits TDENS)
- Chapitre 23 : - 330 000 € (crédits TDENS)

IV – TAXE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Cette taxe perçue sur les permis de construire est « affectée », c'est-à-dire devant être intégralement répartie sur les seuls articles de dépenses assujettis réglementairement à cette taxe.

Afin d'optimiser le suivi budgétaire de l'emploi de cette taxe, l'Assemblée Départementale a décidé de ne prévoir au budget sur les différents articles de dépenses concernées, que les crédits susceptibles d'être engagés dans l'année (délibération de juin 2001) et d'affecter en provision (compte hors budget tenu par le Payeur départemental) les crédits sans emploi immédiat.

Concernant la fin de l'exercice budgétaire 2010, les propositions d'ajustements budgétaires justifiées dans les paragraphes ci-dessus sont récapitulés dans le tableau en annexe 2 pour un total de : - 1 517 150 €.

Ces ajustements concernent les renvois en provision des crédits non engagés, le reste à employer des années précédentes, les crédits non consommés, les reliquats de soldes d'opérations et dont l'essentiel s'explique par les provisions pour acquisitions d'ENS non mobilisées d'ici la fin de l'année ainsi que par le report de travaux.

Ces ajustements comprennent également l'inscription complémentaire de crédits en dépenses pour un montant de 36 000 €, relative aux frais de personnel (affecté à des activités relevant de la TDENS).

L'ensemble de ces mouvements conduit à un réajustement de la reprise sur provision de : - 2 163 247,16 €.

En conséquence, celle-ci s'élèvera à l'issue de la Décision Modificative n°2-2010 à 1 030 647,84 €, tandis que le compte hors budget de la provision TDENS s'élèvera à **13 809 931,59 €**.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

DM2-2010

MODIFICATION DES AP ET DES CP CORRESPONDANTS

AP n°	Libellé	Montant AP			Réalisé 2009	CP 2010			CP 2011			CP 2012				
		BP+DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau Montant		BP+DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau Montant	BP+DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau Montant	BP+DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau Montant		
96/2009	ENS Subventions (ant)	100 000,00	-20 275,62	79 724,38	79 724,38											
97/2009	ENS Subventions	283 595,00	-31 353,96	252 241,04	113 646,04	128 595,00	-17 750,00	110 845,00	10 000,00	17 750,00	27 750,00					0,00
98/2009	ENS Travaux	264 000,00	-67 426,02	196 573,98	182 573,98	14 000,00		14 000,00			0,00					0,00
132/2010	ENS Subventions	187 000,00	0,00	187 000,00		96 000,00	-52 500,00	43 500,00	91 000,00		91 000,00				52 500,00	52 500,00
168/2010	ENS Subv SIVU des Chênales	60 000,00	0,00	60 000,00		50 000,00		50 000,00	10 000,00		10 000,00					0,00
133/2010	ENS Travaux	260 000,00	0,00	260 000,00		140 000,00	-120 000,00	20 000,00	120 000,00		120 000,00				120 000,00	120 000,00
101/2009	SAAE Trav. C PIE	147 300,00	0,00	147 300,00	88 000,00	59 300,00		59 300,00								
95/2009	Mise en œuvre du PDIPR	45 017,27	0,00	45 017,27	517,27	44 500,00		44 500,00								
94/2009	Cyclable Subventions	755 000,00	-106 676,27	648 323,73	48 323,73	350 000,00		350 000,00	250 000,00		250 000,00					
93/2009	Cyclable Travaux	135 500,00	-53 959,51	81 540,49	36 040,49	45 500,00		45 500,00								
134/2010	Mise en œuvre du PDIPR	370 000,00	0,00	370 000,00		170 000,00	-159 000,00	11 000,00	170 000,00		170 000,00				30 000,00	159 000,00
169/2010	Mise en œuvre du PDES1	130 000,00	0,00	130 000,00		50 000,00	-50 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00				30 000,00	80 000,00
135/2010	Cyclable Subventions	1 860 000,00	0,00	1 860 000,00		730 000,00	-320 000,00	410 000,00	780 000,00		780 000,00				350 000,00	670 000,00
136/2010	Cyclable Travaux	3 630 000,00	0,00	3 630 000,00		315 000,00	-225 000,00	90 000,00	1 465 000,00		850 000,00				1 850 000,00	2 690 000,00
88/2009	IA 2009	194 300,00	-476,50	193 823,50	149 823,50	44 000,00		44 000,00								
99/2009	Subv EPCI Gestion Rivière (ant)	210 000,00	-72 387,34	137 612,66	87 612,66	50 000,00	-40 000,00	10 000,00		15 000,00	15 000,00				25 000,00	25 000,00
100/2009	Subv EPCI Gestion Rivière	430 100,00	-40 368,88	389 731,12	134 731,12	155 000,00	-94 000,00	61 000,00	100 000,00		11 000,00				183 000,00	183 000,00
116/2009	IA Gestion risque inondation	100 200,00	0,00	100 200,00	100 200,00											
137/2010	Institution Adour	141 400,00	0,00	141 400,00		70 000,00		70 000,00	71 400,00		71 400,00					
138/2010	Subv EPCI Gestion Rivière	410 000,00	0,00	410 000,00		205 000,00	-92 900,00	112 100,00	155 000,00		155 000,00				50 000,00	142 900,00
91/2009	Aires de dépôts (ant)	145 000,00	-37 500,00	107 500,00	0,00	80 000,00	-40 000,00	40 000,00	27 500,00		27 500,00				40 000,00	40 000,00
167/2010	Réfection des digues littorales	460 000,00	0,00	460 000,00		111 000,00	-111 000,00	0,00	184 000,00		111 000,00				165 000,00	349 000,00
TOTAL		10 318 412,27	-430 424,10	9 887 988,17		2 907 895,00	-1 322 150,00	1 585 745,00	3 483 900,00	-744 250,00	2 739 650,00	2 475 000,00	2 066 400,00	2 475 000,00	2 066 400,00	4 541 400,00
	dont TDENS	9 130 212,27	-392 447,60	8 737 764,67		2 543 595,00	-1 171 150,00	1 372 445,00	3 201 000,00	-671 250,00	2 529 750,00	2 310 000,00	1 842 400,00	2 310 000,00	1 842 400,00	4 152 400,00

TAXE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2010

			BP 2010	DM 1 - 2010	DM 2 - 2010	TOTAL
		RECETTES	7 814 395,00	1 362 097,16	-2 163 247,16	7 013 245,00
		TDENS - Reste à employer au 31/12/2009		1 362 097,16		1 362 097,16
73	7323	TDENS - Taxes 2010	4 400 000,00			4 400 000,00
78	7875	Provision utilisée TDENS	3 193 895,00		-2 163 247,16	1 030 647,84
73	7323	Restitution T.D.E.N.S. Etangs Landais	220 500,00			220 500,00
		DEPENSES	7 814 395,00	716 000,00	-1 517 150,00	7 013 245,00
		DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 328 300,00	261 000,00	-16 000,00	5 573 300,00
011	61524	FRAIS D'ENTRETIEN DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX	35 000,00		-22 000,00	13 000,00
011	617	ETUDES SERVICE ESPACES NATURELS	45 000,00	30 000,00		75 000,00
011	6238	REVUES PUBLICITE	5 000,00			5 000,00
65	65734	SUBVENTION RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET	24 300,00			24 300,00
65	6561	PARTICIPATION AU S.M. GESTION MILIEUX NATURELS	800 000,00			800 000,00
011	6068	AUTRES FOURNITURES ENS - TDENS-	2 000,00			2 000,00
011	611	HONORAIRES/GARDE NATURE	30 000,00	5 000,00		35 000,00
011	6135	LOCATION CHEVAUX	5 000,00		-5 000,00	0,00
011	62261	CHARGES VETERINAIRES	3 500,00			3 500,00
65	6574	SUBVENTION ASSO ENTRETIEN SITE (Règlement ENS)	60 000,00			60 000,00
011	60611	EAU - AIRES D'ACCUEIL - VELOCOUTES VOIES VERTES	1 500,00			1 500,00
011	60633	FOURNITURES DE VOIRIE - P.D.I.P.R. CYCLABLE	20 000,00			20 000,00
011	60632	QUINCAILLERIE PETIT OUTILLAGE	20 000,00			20 000,00
65	65737	ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE CYCLABLE NORD SUD	18 000,00			18 000,00
011	6135	LOCATIONS MATERIEL-RANDONNEE	15 000,00			15 000,00
011	61523	ENTRETIEN DES ITINERAIRES DEPARTEMENTAUX	430 000,00	30 000,00	-181 000,00	279 000,00
011	61523	Dessouchage remise en état sur la VV du Marsan		150 000,00		150 000,00
011	6236	PLANS GUIDES RANDONNEE PEDESTRE	40 000,00	10 000,00		50 000,00
011	6236	PROMOTION SCHEMA CYCLABLE - TDENS	30 000,00		-20 000,00	10 000,00
011	6288	BALISAGES - TDENS	20 000,00	20 000,00		40 000,00
65	6561	PART. FRAIS DE FONCTIONNEMENT SM ETANGS LANDAIS	350 000,00		-22 000,00	328 000,00
011	611	NETTOYAGE DES PLAGES - T.D.E.N.S. -	1 873 000,00		197 000,00	2 070 000,00
011	6231	FRAIS INSERTION	1 000,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00
Géré par DRH		MASSE SALARIALE AGENTS TDENS	1 500 000,00	15 000,00	36 000,00	1 551 000,00
68	6875	CONSTITUTION PROVISION TDENS				
		DEPENSES INVESTISSEMENT	2 486 095,00	455 000,00	-1 501 150,00	1 439 945,00
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS	80 000,00		-30 000,00	50 000,00
204	20414	SUBVENTION AU S.I.V.U. DES CHENAIES DE L'ADOUR	62 142,00			62 142,00
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ENS	100 000,00		-70 000,00	30 000,00
204	20414	SUBVENTION AUX COMMUNES POUR PRESERVATION DES BARTHES	52 000,00		-10 000,00	42 000,00
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS	27 500,00		-21 250,00	6 250,00
204	20418	FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux	60 000,00		-56 500,00	3 500,00
204	20414	SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET TDENS	40 953,00		-2 500,00	38 453,00
204	2042	SUBV.RESERVE NATURELLE ETANG NOIR	2 000,00			2 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES ENS	30 000,00	20 000,00	-20 000,00	30 000,00
23	2312	AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES - TDENS	104 000,00		-100 000,00	4 000,00
21	2111	ACQUISITION DE TERRAINS - T.D.E.N.S.	200 000,00		-190 000,00	10 000,00
21	2188	ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS-	2 500,00			2 500,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES POUR PLAN DE RANDONNEES (et PDESI)	60 000,00		-60 000,00	0,00
20	205	ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO	25 000,00			25 000,00
21	2153	SIGNALISATION P.D.I.R. - T.D.E.N.S. -	35 000,00	15 000,00	-9 000,00	41 000,00
23	23174	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES	134 500,00	-20 000,00	-100 000,00	14 500,00
20	2031	ETUDES CYCLABLE	55 500,00		-15 000,00	40 500,00
23	23153	AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS	132 400,00		-130 000,00	2 400,00
21	2153	SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE (TDENS)	30 000,00	120 000,00	-60 000,00	90 000,00
21	2181	ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS	42 600,00	20 000,00	-60 000,00	2 600,00
204	20414	SUBV. POUR REALISATION DE PISTES CYCLABLES TDENS	600 000,00	300 000,00	-140 000,00	760 000,00
204	20414	SUBV. ETUDES POUR REALISATION DE PISTES CYCLABLES TDENS	5 000,00		-5 000,00	0,00
204	204178	SUBV. ONF POUR AMENAGEMENTS PISTE CYCLABLES FORET DOMANIALE	175 000,00		-175 000,00	0,00
21	2111	ACQUISITION DE VOIES PDIPR - TDENS	20 000,00		-20 000,00	0,00
204	20414	SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS ET ENTRETIEN DES RIVIERES	401 000,00		-220 000,00	181 000,00
204	20415	SUBV RESTAURATION ET ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE COLL.	9 000,00		-6 900,00	2 100,00

Reste à employer	646 097,16		0,00
------------------	------------	--	------

Provision disponible au BP 2010	11 646 684,43	
Provision disponible après DM1 2010		11 646 684,43
Provision disponible après DM2 2010		13 809 931,59